

SAMEDI, 9 JANVIER 1897

L'ŒUVRE DE COLONISATION DE ST-ALBERT

M. l'abbé J. B. Morin, missionnaire colonisateur, communique à la presse la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous annoncer que, pour cette année encore, j'ai accepté la direction de l'œuvre de colonisation entreprise par Mgr Grandin, évêque de St-Albert.

Après un travail de longues années, il nous a semblé intéressant de donner à nos amis quelques détails sur la formation et le développement de nos colonies canadiennes dans l'ouest.

Ces colonies sont au nombre de neuf : Edmonton, St-Albert, Morinville, Beaumont, St-Pierre, Rivière Qui Barre, Fort Saskatchewan, Stony Plain et Vegreville.

Le recensement que nous avons fait cet automne nous permet de donner des chiffres assez exacts.

La population totale des Canadiens-Français est de 944 âmes, réparties en 483 familles, dont 129 adultes et 614 enfants ; sur ce nombre 1106 sont du sexe masculin et 838 du sexe féminin.

Atti printemps dernier, nous avons ensemencé 11,255 acres de terre et labouré 6,655 acres de prairie.

La récolte de blé a été de 234,365 minots de grains et 37,405 minots de légumes. Nous comptons 1800 chevaux, 4312 bêtes à cornes, 5602 cochons et 2135 moutons.

Vous le voyez, voilà de bons succès en ce qui concerne le succès de nos colonies. Ce résultat est dû à la formation, nous avons donc besoin de retrouver notre courage et de faire appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à bien accomplir notre tâche.

Nous remercions cordialement tous les amis de la colonisation qui, par le passé, nous ont accordé leurs sympathies et encouragés de leur bienveillance.

Plus spécialement nous remercions et assurons de notre gratitude les bonnes âmes qui nous ont donné un concours plus efficace : soit en argent, soit en effets. Ces grosses sommes remplies de livres, de linges d'aïeule, de couvertures, d'étoffes et de chaussures, etc. ont été confiées à nos colonies et ont rendu à nos membres souffrants et rendus le plus méritoire à bien des malheureux.

Que le bon Dieu bénisse et récompense au centuple ces généreux bienfaiteurs !

Pour notre part, nous nous mettons de nouveau à la disposition de nos compatriotes qui sont dans l'occasion de quitter leur province natale ; nous répondrons avec empressement à toute demande d'informations sur la Manitoba et le Nord-Ouest, et comme il se fait bien des choses sur ces contrées trop peu connues, nous garantissons l'exactitude de nos renseignements. Les 25 voyages que nous avons fait dans l'ouest nous donnent quelque compétence dans cette matière.

Toutes brochures, pamphlets, cartes, etc., seront, sur demande, envoyés gratis et dans le plus bref délai.

Avec l'assurance de ma parfaite considération, veuillez agréer, mes amis, mes nouvelles amitiés, mes vœux de prospérité, de santé, de bonheur et de prospérité.

J. B. MORIN, Père, Colonisateur au Nord-Ouest.

ENCORE UN SUICIDE

Un cultivateur de Notre-Dame-de-Buckland, comté de Bellefleur, s'est suicidé dans un moment d'aliénation mentale.

En plusieurs occasions, il avait menacé de mettre fin à ses jours et sa famille le surveillait de près.

Lundi 12, à six heures qu'il allait se reposer et monta au grenier.

Une heure après, la femme, étant rendue au grenier pour chercher un peu de farine, fut très surprise de ne pas trouver son mari, y alla pour s'enquérir et elle se rendit dans une chambre à l'extrémité du grenier et trouva son mari pendu à une poutre. Il était mort depuis quelques instants déjà.

QUERELLE SANGLANTE

Deux individus poignardés. Une sanglante querelle s'est déroulée vendredi soir dans la rue Montcalm et le résultat a été qu'un nommé Fred Linton et son fils ont été poignardés.

L'après que le jeune homme s'est querellé avec deux étrangers et un dentiste eux l'a poignardé. Le père est venu prendre la défense de son fils et a reçu un coup de couteau dans le côté droit.

GROSSE INDEMNITÉ

Un cas d'arbitrage international. Le conseil fédéral suisse a rendu, il y a quelques jours, sa décision dans la cause d'arbitrage de M. Fabiani, marchand français, et propriétaire de vaseau, contre la république du Venezuela sous l'administration du président Blazo.

MGR FABRE

Il a rendu le dernier soupir mercredi soir.

Résumé de sa belle et féconde carrière.

Notre archevêque a rendu le dernier soupir mercredi soir un peu après onze heures, après une douloureuse maladie, au cours de laquelle les manifestations de sympathie ont été dans toutes classes, catholiques et protestantes.

Un conseil des développements antérieurs de la maladie qui vint de terrasser Mgr Fabre : un cancer au foie, se compliquant de la jaunisse.

Le regrette point en portant déjà le genre depuis longtemps, mais les avants n'est qu'un retour à Paris qu'il consentait à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

De là il fit un voyage en province et ne fut qu'à son retour à Paris qu'il consentit à se confier aux soins des médecins. Le vaillant archevêque qui, ne ressentant plus de mal, ne voulait point s'avouer malade, se rendit au congrès de Reims.

SA GRANDEUR MGR FABRE

Néanmoins, malgré toutes les résolutions de l'art et le dévouement constant des médecins de St-Albert, la maladie a fait son œuvre, et le 12 janvier, à six heures, Mgr Fabre est mort.

Vers minuit, les chanoines de charité métropolitain se sont réunis pour régler certains détails d'administration et fixer la date des funérailles. On sait que Mgr Fabre avait été élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877. Il fut élu évêque de St-Albert le 22 février 1877.

MARIAGE EXTRAORDINAIRE

Union originale de deux centenaires.

Un mariage des plus extraordinaires vient d'être célébré au temple de Rockhouse, à Letcher, Kent.

Un nommé William Kempton, familiarment appelé l'ancien Kent, âgé de cent trois ans, a conduit à l'autel son amie d'enfance, Miss Craft, âgée de cent ans.

La mariée était en toilette de soirée et portait à la main un gros bouquet de houx et de gui. Plus de mille parents et invités assistaient à la cérémonie. M. Sexton a perdu sa première femme, il y a trois mois, et Mme Craft, son mari quelques jours plus tard, et c'est, dit-on, l'union de deux familles que les centenaires se sont mariés.

Après la cérémonie, les nouveaux mariés ont fait une promenade dans une voiture construite il y a 83 ans, et se sont installés dans un maison de M. Sexton construite il y a 90 ans.

SCÈNE DRAMATIQUE

A la cour criminelle de Denver.

Une scène des plus dramatiques a eu lieu la semaine dernière à la cour criminelle de Denver, Colorado.

Un venait de juger un individu du nom d'Alfred Downen, poursuivi pour avoir assassiné Joel Ashworth. Le jury avait déclaré Downen coupable de meurtre, et le premier juge, comme le président demandait, selon l'usage, au prévenu s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense avant que la sentence lui fût prononcée.

« Rien monsieur, a répondu Downen en éclatant en sanglots, excepté ceci, c'est que je suis innocent ! » Le président a prononcé alors la sentence, selon la formule traditionnelle : « En conséquence, la cour vous condamne à être pendu par le cou jusqu'à ce que vous soyez mort, et ce, dans le délai de l'État pendant la troisième semaine du mois de janvier. Et maintenant que Dieu ait pitié de votre âme ! »

Le président avait à peine achevé de prononcer ces mots, que Downen, qui était resté debout et tremblait de tous ses membres, éclatait de nouveau en sanglots et s'écriait : « Je la fais l'empereur ! »

ANTIDOTIQUE

Deux nouvelles découvertes médicales.

Il faut en croire une dépêche de Bruxelles au « Chronicle », de Londres, le docteur Menes, de Louvain, aurait découvert une antidote pour la guérison des maladies de la gorge.

Une dépêche de Rome au « Standard » dit qu'un jeune docteur italien nommé Guacelli, qui a été récemment promu à la tête d'un hôpital, a découvert le germe de la maladie et qu'il a découvert un remède à la fois simple et efficace.

UN BOULANGER SE FAIT BROYER LA MAIN

Vendredi matin, vers trois heures, l'habitant de l'hôpital Notre-Dame a été appelé à la boulangerie de MM. Stuart et Herbert, sur la rue Rivard.

Un ouvrier pâtissier, Emile Berrillonne, venait de se faire broyer la main dans un engrenage. Les journaux ministériels font ressortir que cette ligne fera de la Russie l'intermédiaire de la civilisation pacifique entre l'Europe et l'Asie.

LA RUSSIE ET LA CHINE

L'entrepreneur du chemin de fer de Sibirie commença la construction d'une ligne à travers la Mandchourie ; sur cette ligne, qui aura une longueur totale de 1,200 verstes, 1,425 verstes seront sur le territoire chinois.

LE DOLLAR DEPRECIE DE MOITIE

Les Diamond Dyes ont une valeur et leur force malfaisantes. Soixante dollars d'argent pour la frappe de \$15.00 en dollars d'argent peuvent être achetés aujourd'hui pour \$7.50.

ACHETEZ LES BILLETTS DE "THE PROMOTIVE OF ARTS ASSOCIATION"

Les billets de "The Promotive of Arts Association" dont les tirages ont lieu tous les vendredis, à midi, et distribuent aux acheteurs des milliers de pastiches chaque semaine. Venez-en, cela paie aussi très bien.

Venez-vous faire de l'argent ? Venez des billets de "The Promotive of Arts Association" qui a son bureau au No 1087 rue Notre-Dame. Il vous suffira pour cela de vous inscrire comme agents de cette société à son bureau principal. Les billets de cette société font gagner des milliers de dollars chaque semaine, pour cela, achetez plus de billets à vendre.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Le abonné au CULTIVATEUR est toujours payable d'avance. Sur la bande rouge où l'adresse est imprimée, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous. Exemple :

Seul il suffit. Pour les affections de la gorge, des bronches et des poumons, n'employez que le BAUME RIEMEAU seul ; il vous guérira promptement et sûrement.

MAISON SAMUEL BEDARD

NOUS INFORMONS NOS PRATIQUES ET LE public en général que nous venons d'importer directement de nos nouveaux marchandises consistant en mousseline d'été, "fine case", en argent et en métal, articles de toilette, etc. Et nous faisons de plus en plus de nos articles de toilette, etc. Et nous faisons de plus en plus de nos articles de toilette, etc.

HOTEL RIENDEAU

Le maître par excellence pour les touristes, les familles et les étrangers. Vastes salons, bibliothèque, restaurant, etc. Situé à l'angle de la rue St-Jacques et de la rue St-Paul.

58-60, Place Jacques-Cartier

JOS. RIENDEAU, PROPRIÉTAIRE. C'est assez souffrir. Quand un homme a souffert pendant deux ou trois années, il se sentira tout rénové, et il dira que c'est un miracle.

J. E. P. RACICOT

No 25, rue St-Joseph, Québec. Tél. Bell 1834. Tél. des Marchands 28. GARROLL & FRERES, 781 RUE CRAIG, pres St-Antoine.

R. WILSON SMITH

COURTIER EN DEBENTURES. Débiteur de ce qu'il est, de la ville, compta de la ville de St-Albert, etc. 172 à rue Notre-Dame, Montréal.

LE FAISEUR DE FOIN

Assés bon que l'acier. Il n'y a rien de mieux. Dehaguer a tout simplifié.

LE MAGASIN DE TAPIS

MERRILL, 1671, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

PATENTIES

Ontario Wind Engine & Pump Co. 67-69, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415,

SAMEDI, 9 JANVIER 1937.

Agriculture

MARECHALERIE

Dans mes articles sur la production chevaline, j'ai énuméré les diverses causes du marasme dont elle souffre depuis plusieurs années.

Je dirai avec Thary "est la fabrication mécanique du fer à cheval, avec ses progrès incessants, est venue rendre de grands services à l'ouvrier maréchal en supprimant la partie la plus pénible de son travail, et en le mettant à l'abri des fatigues du travail manuel; si elle est appelée, malgré les résistances actuelles d'ordre purement économique, à transformer quelque peu le caractère de sa profession, l'action de cet ouvrier restera toute périsseuse sur l'organisme sur lequel elle s'exerce et par suite sur la qualité et la durée des services du cheval."

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

donc bien important de considérer dans la nourriture que l'on donne aux divers animaux de la ferme, non seulement la valeur nutritionnelle au point de vue du travail, de la croissance, de la viande, du lait, etc., mais de plus, la valeur des principes fertilisants que cette nourriture donne au fœtus.

Si la plupart des principes fertilisants contenus dans la nourriture se trouvent dans le fœtus en grande partie ou en totalité, il arrive que telle ou telle nourriture ait apparence fort coûteuse et en fait fort économique. C'est pour quoi le cultivateur doit faire grand cas de la valeur nutritive de sa nourriture.

Il est réellement malheureux de voir qu'un si grand nombre de cultivateurs oublient ces choses, pourtant, c'est le meilleur moyen qu'ils aient à leur disposition pour conserver la fertilité sur leurs terres.

Ces choses, comme elles sont précieuses pour vous; à condition de pendant que vous soyez bien décidés de critiquer convenablement vos pratiques, vous serez bien tentés de songer votre bétail avec des nourritures riches, coûteuses, si vous laissez fermenter trop violemment votre fœtus ou si vous laissez exposer à toutes les intempéries le fœtus, vous n'obtiendrez que des produits de moins en moins riches et vous serez alors doublement perdant.

Vous vous plaignez que les années sont dures, vous avez raison; mais vous ne pouvez pas vous plaindre de la nature, elle n'a rien fait de mal à votre égard, elle n'a rien fait de mal à votre égard, elle n'a rien fait de mal à votre égard.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

Il y a beaucoup de cultivateurs qui se livrent à l'industrie laitière, mais qui ne peuvent être assurés que leurs vaches ne produisent pas de "vaches volantes" dans leur troupeau.

ROMAN SCANDALEUX

La tragédie de la rue St-Martin en miniature

Un roman d'un scandaleuse intimité vient de se dérouler parmi l'aristocratie anglaise de Montréal.

Un riche ouvrier de cette ville, pris d'un amour insensé pour la jeune fille d'un de nos citoyens les plus en vue de la rue Sherbrooke, à la suite du bal de la rue St-André, résolut de briser les vases et déclara à brûle-pourpoint à l'objet de ses vaines espérances, ses désirs. La jeune fille l'écouta complaisamment, lui fit mille douceurs et accoutuma à la demande en mariage qui venait de lui être faite. Le délai expiré, le héros de cette comédie vint frapper à la porte de sa bien aimée, le visage rayonnant et le cœur plein d'espoir et heureux d'avance de voir ses vœux exaucés. Il ne demeura pas longtemps dans la maison d'attente, déçu, le désespoir dans l'âme. Il avait été éconduit.

Mais notre héros ne se tint pas pour battu. Ses vœux n'avaient pas été exaucés, mais sa déconvenue, qui méritait de nombreux reproches à l'encontre de l'impitoyable qui lui avait brisé le cœur.

De fait, il y a quelques jours, il retourna chez la jeune fille, la supplia de revenir sur sa décision et tout consentit à un retour vers sa poche et en dirigea le canon vers sa poitrine.

La jeune fille, l'insensible à cette action tragique, le lâssa faire et se borna à appeler l'attention de son père, qui vint, noté héros essaya de le pointer, se rendit trop ridicule en disant qu'il n'était point chargé et qu'il n'avait fait que simuler la tentative de suicide pour attirer la jeune fille.

Mais au lieu de se rendre par le père de la jeune fille, notre héros est, depuis parti pour New-York, d'où il n'est pas encore revenu.

AU BLOC NORDHEIMER

Commencement d'incendie mercredi soir

Vers onze heures et demie, mercredi soir, le constable Lavin du bureau central passait dans la rue St-Jacques, quand il aperçut de la fumée qui s'élevait par une des fenêtres du bloc Nordheimer.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu. Il se précipita à l'appeler, mais il ne fut pas entendu.

LE MARTYR D'UN ENFANT

Des tortures horribles

Le mystère qui entourait l'abandon d'un enfant trouvé récemment, à Paris, rue Vanneau, est enfin éclairci.

Le père de l'enfant qui fut martyrisé, puis délaissé, est connu. Il se nomme Calixte Grégoire; il est âgé de vingt-cinq ans et habite rue du Dessous des Berges, au n° 107. Il est marié et a deux enfants, dont le plus jeune, âgé de dix ans, est le martyr de ce drame.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

Le père Grégoire installa l'enfant dans une chambre en bois, au fond de laquelle il plaça un vieux couffin. Souvent, il se précipitait vers le couffin pour embrasser le bébé, mais il ne pouvait pas aller plus loin, car le bébé pleurait et se débattait.

LE JOUR DE L'AN

Comment nos compatriotes ont célébré cette fête traditionnelle

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

Le jour de l'an, la fête de famille par excellence, parmi les Canadiens-français a été célébrée cette année, avec le joyeux entrain et la gaieté ordinaire de nos compatriotes.

MORT DE M. FRANÇOIS TUJAGUE

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

On annonce la mort de M. François Tujague, le fils aîné de M. Tujague, le fils aîné de M. Tujague.

LA NOUVELLE ANNEE

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Comment vous pouvez vous sentir mieux et plus heureux que dans le passé.

Achetez vos Epiceries Chez COLLIN & CIE. Achetez vos Fruits Chez COLLIN & CIE. Achetez votre Beurre Chez COLLIN & CIE. Achetez votre Jambon et Bacon Chez N. Collin & Cie. Coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. Téléphone Bell 1722. Tel. des Marchands 872.

A la Reine Par Faveur Royale Whiskey Ecossais DE DEWAR 50 MEDAILLES. EN VENTE PARTOUT.

T. F. MOORE & CIE MARCHANDS DE BOIS ET DE CHARBON Charbon dur. Charbon mou. Bois de chauffage. QU'ILS ECOULERONT A BON MARCHÉ.

COUPON-PRIME DE GENEREUX, GALARNEAU & CIE. Toute personne qui détachera ce COUPON-PRIME, et sans la dresser accompagnée de 15 CENTS, en argent ou TIMBRE-POSTE recevra par le retour de la maille une jolie CRAVATE et vendant couramment 35 CENTS.

Anchor REMEDE "Anchor" Weakness Cure. QUERIT: la faiblesse, la Dyspepsie, la Debilité Nerveuse, Les convalescents, etc.

Fil Clapperton. RESTAURATEUR DE LA SANTE CHEZ LES FEMMES FAIBLES, DEBILES. M. ISAIE DESORMAUX. TRAVAUX EN ASPHALTE. JONCTION ST-MARTIN.

GRANDS PRIXS EXCURSIONS HEBDOMADAIRES

California Et au tes endroits de la Cote du Pacifique

Fil Clapperton

Fil Clapperton

Fil Clapperton

Fil Clapperton

Fil Clapperton

Fil Clapperton

Fil Clapperton

LE BANQUET LAURIER

DISCOURS PRONONCÉ PAR

L'Honorable Premier Ministre du Canada

Au banquet qui lui a été donné à Montréal

LE 30 DECEMBRE 1896

En réponse au toast porté en son honneur par le président du banquet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Malgré les paroles trop flatteuses, beaucoup trop flatteuses, dont le président s'est servi à mon égard en vous proposant cette santé, il peut m'être permis de dire sans aucune fausseté que ce banquet, de bien des manières, dépasse de beaucoup le cadre des démonstrations ordinaires. Dans nos mœurs politiques un banquet est une chose d'habitude; mais, si l'on prend en considération les circonstances solennelles dans lesquelles nous sommes placés, peut-être est-il permis de supposer que les échos de ce banquet se répercuteront à travers les âges, et que l'on s'en souviendra encore, à une époque, où, depuis longtemps peut-être, tous ceux qui sont ici présents auront été appelés à rendre leurs comptes devant ce tribunal suprême devant lequel on peut toujours compter sur la suprême Justice, sur la suprême Équité.

Messieurs, en regardant autour de ces tables je vois ici des représentants de toutes les classes de la société, je vois représentés, la banque et la haute finance, les puissantes corporations de chemin de fer et de navigation, les grandes industries manufacturières, le commerce, les professions libérales, la classe agricole, la classe ouvrière, et, last, though not least, la jeunesse, la jeunesse qui toujours d'instinct se tourne vers les généreux pensées, les nobles actions.

Si, Messieurs, les classes de notre société sont toutes représentées ici comme elle le sont, dans des circonstances aussi solennelles que celle où nous nous trouvons en ce moment-ci, il doit y avoir une raison pour cela, et la raison, si je ne me trompe pas, et je crois que je ne me trompe pas—la raison c'est que toutes les classes de notre société, à l'heure qu'il est, sont avides d'être enfin dans une période de prospérité, dont nous avons été trop longtemps exclus par des luttes, nécessaires sans doute, mais dont il faut sortir. Toutes les classes, dis-je, sont convaincues que le gouvernement d'aujourd'hui, le gouvernement libéral, dans sa courte carrière, a donné satisfaction aux aspirations de la nation.

Quand nous sommes allés devant le peuple, nous avions en tête de notre programme deux articles principaux: "Réforme et Conciliation." Nous avons été six mois à l'avance, et je crois que nous avons déjà démontré, et nous le démontrons davantage encore, que libéralisme ne signifie pas révolution, que réforme ne signifie pas perturbation, et que la conciliation est exempte de faiblesse, comme elle est exempte de violence. (Applaudissements.)

Nous avions deux questions principales dont il fallait nous occuper: la réforme du tarif et la question des écoles du Manitoba.

Quant à la question de la réforme du tarif, c'est une œuvre à accomplir, c'est une œuvre qui s'accomplit dans ce moment-ci; mes collègues, le ministre des finances, le ministre du commerce et le contrôleur des douanes, sont à l'heure qu'il est, d'une enquête qui portera ses fruits; et s'écoulera le temps sans arriver, le parti libéral démontrera qu'il est possible d'alléger le fardeau du peuple, de donner une mesure de réforme, sans mettre en péril les intérêts qui existent maintenant; non-seulement sans les mettre en péril, mais en leur donnant un développement qu'ils n'ont pas encore eu jusqu'ici.

Quant à la question des écoles, Messieurs,—et, vous le savez, c'est la question qui, à l'heure qu'il est, dans la province de Québec, préoccupe, entre toutes, non-seulement les esprits, mais les âmes et les cœurs—nous avions à la régler de quelque manière, nous avions à essayer une tâche qui n'avait pas été accomplie par nos prédécesseurs pendant les six années qu'ils avaient eu cette question entre leurs mains.

La première chose que nous avons faite à cet égard nous adresser au gouvernement du Manitoba, et maintenant, quelque soit le jugement que l'on passe sur la conduite du gouvernement, au moins ce n'est pas sans quelque satisfaction que je puis dire que nous avons obtenu du gouvernement du Manitoba, des concessions qui permettent à la minorité catholique d'avoir dans les écoles l'enseignement de sa foi religieuse et l'enseignement de sa langue maternelle. (Applaudissements.)

Maintenant, si l'on me dit que ces concessions ne sont pas suffisantes, que ces concessions ne sont pas telles que nous aurions pu les espérer, je dis à tous ceux qui s'occupent de l'avenir de leur pays, à tous ceux qui ont un cœur patriote dans leur poitrine: au moins nous avons obtenu quelque chose, et qu'est-ce qu'ont obtenu ceux qui sont venus avant nous? Si l'on me dit: ces concessions ne sont pas suffisantes, qu'il me soit permis au moins de les expliquer, qu'il me soit permis d'en donner la raison. Si l'on me dit que ces concessions ne sont pas suffisantes, je puis dire que peut-être ces concessions sont raisonnables à bien des points de vue, et que si elles sont appliquées avec libéralité, administrées avec générosité par le gouvernement provincial du Manitoba, comme je sais qu'elles le seront, il sera prouvé qu'elles sont un remède beaucoup plus efficace que ne pourrait jamais l'être aucune loi de coercition passée par le gouvernement suprême d'Ottawa.

Maintenant, messieurs, voici la première occasion qui m'est donnée de m'adresser à mes compatriotes de la province de Québec depuis que nous avons complété les négociations que nous avons entreprises avec le gouvernement du Manitoba; est-ce trop demander de vous, est-ce trop demander de votre attention, est-ce trop demander surtout de nos concitoyens d'origine britannique, qui peut-être ne comprennent pas la langue française, qu'il me soit permis de leur parler de nos raisons qui nous ont amenés à croire que la modeste concession donnée par le gouvernement du Manitoba, qu'une seule once de conciliation valait mieux qu'une tonne de coercition par le gouvernement suprême d'Ottawa.

Maintenant, messieurs, je ne saurais me déguiser une chose, et je ne suis pas homme à me déguiser les difficultés qui se présentent devant moi—je ne saurais pas déguiser la position qui m'a été confiée par la confiance de mes compatriotes, si dans une circonstance comme celle-ci, dans aucune autre circonstance, je fermais les yeux sur les dangers, je fermais les yeux sur la position que nous occupons maintenant dans le pays—je suis obligé de reconnaître que les concessions que nous avons obtenues du gouvernement du Manitoba ne paraissent pas suffisantes à des autorités de la plus haute importance, à des autorités que nous, catholiques, sommes habitués à respecter, que je révoque, même quand je ne partage pas complètement leur manière de voir en politique; je suis obligé de vous dire que je suis sûr que ces concessions-là ne paraissent pas suffisantes. Et sur quoi se basent-on pour dire que ces concessions-là ne sont pas suffisantes? La raison qu'on nous donne est celle-ci; c'est que d'après le jugement du Conseil Privé, le jugement du Conseil Suprême de l'Empire—les catholiques du Manitoba auraient droit, non pas simplement à une concession semblable, mais qu'ils auraient droit à la restauration complète de leurs écoles séparées, telles qu'elles existaient avant 1890.

Voilà, messieurs, le langage qui nous est tenu aujourd'hui par les chefs du parti conservateur, voilà le langage que nous entendons naïvement à Cornwall et à Stormont, bien que les électeurs de Cornwall et de Stormont aient su pénétrer vivement à travers ce qu'il y a de sophisme dans ce langage; c'est là le langage que nous entendons des chefs du parti conservateur aux électeurs de Cornwall et de Stormont; mais c'est là la vérité, et en réalité le jugement du Conseil Suprême de l'Empire, du plus haut tribunal que nous ayons par nous-mêmes, nous présente comme un droit imprescriptible, mais simplement comme un devoir moral, au parlement fédéral, de rétablir les écoles séparées, pourvu qu'au nom du bon sens, l'ancien gouvernement, les chefs du parti conservateur aient fait, au mois de mars dernier, offrir un compromis au gouvernement manitobain? Car, messieurs, au mois de mars dernier, comme vous le savez, le gouvernement de l'époque, le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell, envoyait des commissaires au Manitoba.—Sir Donald Smith, M. Dickey et M. Desjardins,—pour offrir quoi? pour mettre la main sur les écoles du Manitoba, et contraindre le gouvernement de la province à restaurer

les écoles séparées telles qu'elles existaient avant 1890? Non, non, mais simplement pour offrir un compromis.

Or, Messieurs, c'est pas tout; on offrait un compromis, un compromis beaucoup moins avantageux que les concessions qui nous ont été accordées par le gouvernement du Manitoba, et quoique les concessions qu'il nous accordait alors fussent beaucoup moins avantageuses que les concessions qui nous ont été faites spontanément par le gouvernement du Manitoba, toute la presse, remarquez-le bien, toute la presse qu'aujourd'hui nous attaque et nous représente comme des hérétiques et des infidèles, traites à notre race et à notre religion, parce que nous avons obtenu et accepté ces concessions du gouvernement du Manitoba, toute cette presse, dis-je, acceptait le compromis et prétendait que c'était un règlement plus satisfaisant même que le bill remédiateur.

Messieurs, on oublie vite sur ce continent, on oublie vite dans ce pays-ci, on oublie vite, surtout dans une tourmente électorale comme celle que nous avons traversée depuis quelque temps. Mais, après tout, les faits sont là, et voilà, par exemple, ce qui était dit par la presse qui nous attaque:

"Le 'Minerve', pour commencer par la 'Minerve' (rires et applaudissements), la 'Minerve' qui aujourd'hui jette feu et flamme, en appelle à tous les préjugés, à toutes les passions, parce que nous avons obtenu des concessions de la part du Manitoba, la 'Minerve', en parlant de compromis Dickey, infiniment moins satisfaisant que le nôtre, la 'Minerve' disait ceci au mois de mars dernier:

"La proposition du gouvernement fédéral a été aussi loth qu'il est possible d'être, sans sacrifier les droits essentiels confirmés par le jugement du Conseil Privé."

Un autre journal, organe qui se donne aujourd'hui comme l'organe des catholiques de la province d'Ontario, mais que je regarde, moi, bien plutôt comme l'organe du parti conservateur de la province d'Ontario, le 'Catholic Register', qui, lui aussi, nous attaque dans chaque numéro qu'il publie, disait ceci:

"Pour rencontrer tous les désirs, les commissaires de la Puissance auraient pu soumettre le bill remédiateur et demander à ce qu'il fut passé comme loi provinciale, car les droits qui sont mentionnés dans la citation du rapport des Commissaires comprennent tous les droits qu'une loi réparatrice était destinée à assurer et à procurer à la minorité."

Le 'Catholic Register', dans un autre numéro, disait ceci:

"Les propositions soumises par les Commissaires de la Puissance étaient extrêmement modérées et cependant d'un caractère acceptable pour la minorité du Manitoba, en suggérant que dans les villes et les villages où il y avait 25 enfants catholiques, et dans les cités où il y en avait 50, il y eût une maison d'école ou au moins une chambre à leur disposition, où un instituteur catholique pourrait leur donner l'enseignement."

Y a-t-il une grande différence entre ces propositions-là et celles qui nous ont été faites par le gouvernement du Manitoba?

Aujourd'hui c'est un crime d'accepter ces propositions du Manitoba; dans ce temps-là c'était un acte méritoire.

Le 'True Witness' disait ceci:

"En raison de la position prise par le gouvernement fédéral sur la législation remédiateur, plusieurs pouvaient concevoir quelles propositions l'on pourrait faire qui seraient acceptables à la minorité. Bien que ne contenant pas tout ce que contient la mesure qui est maintenant devant la Chambre des Communes, la modération de la demande faite par les catholiques dans ces propositions sera une surprise pour tout le monde. Peut-on trouver quelque chose de plus raisonnable que cela? La minorité, en se montrant disposée à accepter pareil règlement, a prouvé qu'elle était désireuse dans son cœur d'éviter tout conflit et de voir la paix rétablie."

Maintenant, Messieurs, voici quelle est la position des organes qui aujourd'hui nous font la guerre, qu'aujourd'hui nous dénoncent.

Mais on dira peut-être: il y a une différence entre les propositions des Commissaires Smith, Desjardins et Dickey et les concessions qui ont été faites par le gouvernement Greenway.

Quelle est-elle cette différence?

Messieurs, voici ce que disait la proposition faite par les Commissaires du gouvernement conservateur:—

"Dans les villes et les villages où il y a 25 enfants catholiques romains, dans les cités où il y en a 50, les syndicats seront obligés de fournir une école séparée ou un appartement séparé où ils auront un professeur catholique."

Maintenant, voici les dispositions des concessions qui sont proposées par le gouvernement Greenway:—
Partout où il y aura 10 enfants professant le culte catholique romain, il sera loisible aux parents, à 3 heures de l'après-midi, d'entrer dans les écoles et d'y donner l'enseignement religieux. Partout où dans une municipalité rurale il y aura 25 enfants appartenant à l'église catholique, et dans une ville 40 enfants appartenant à l'église catholique, les syndicats seront obligés, sur la requête des parents, de donner un professeur catholique romain, non pas simplement pour enseigner la religion mais pour enseigner les matières scolaires, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, et toutes ces matières-là. (Applaudissements.)

Maintenant, Messieurs, ce n'est pas tout; partout où il y aura dix enfants de langue française, ces enfants-là recevront une éducation française.

Mais on dira peut-être: Ce n'est pas tout; il y avait dans les propositions du gouvernement Greenway des propositions qui ne se trouvent pas dans l'arrangement qui vous est proposé. On demandait, par exemple, dans les conditions proposées par les Commissaires du gouvernement fédéral, une école normale. C'est vrai. On demandait une représentation sur le bureau d'éducation. C'est vrai. On demandait un inspecteur catholique. C'est vrai, c'était demandé. Mais les Commissaires n'ont pas insisté sur cette proposition-là, les Commissaires s'en sont rapportés à la bonne foi, à la justice, à la générosité du gouvernement provincial; ils n'ont pas insisté sur ces conditions-là.

Que voyez-vous dans la 'Minerve'? Que voyez-vous dans les organes conservateurs? Vous voyez que c'est une accusation contre nous que nous n'avons pas insisté sur les écoles normales, que nous n'avons pas insisté sur la représentation des catholiques dans le bureau d'éducation.

Non, nous ne l'avons pas fait, parce que je sais, de source certaine que le gouvernement provincial est disposé à faire main basse des anciennes différends qui trop longtemps ont séparés les protestants des catholiques et à donner à ces derniers justice égale et droits égaux, représentation sur le bureau d'éducation et représentation également parmi les inspecteurs d'écoles.

Maintenant, Messieurs, cependant, pour avoir accepté du gouvernement provincial du Manitoba beaucoup plus que ce qu'on lui demandait, le printemps dernier, au nom de la religion, nous sommes dénoncés comme des traîtres à notre race et à notre religion.

Mais ce n'est pas tout. Discutons cette question-là d'une manière calme; rappelez-vous que sur cette question-là, comme sur bien d'autres, peut-être sur cette question-là plus que sur d'autres encore, il y a des divergences d'opinion respectables, il y a des gens qui ne pensent pas comme nous, et dont le cœur est profondément meurtri, peut-être, parce qu'ils n'ont pas obtenu tout ce qu'ils croyaient être pour eux la justice. Je respecte ces convictions-là. Je ne m'adresse pas à la presse conservatrice; je n'ai rien à dire à la presse conservatrice. Mais en dehors de la presse conservatrice il y a une autre presse. Nous sommes des libéraux; moi, je suis un libéral, de l'école anglaise, comme je l'ai proclamé bien des fois; non-seulement je suis libéral de l'école anglaise, mais, pourquoi ne l'affirmerais-je pas aujourd'hui, je suis né dans la religion catholique, je suis un catholique, et je crois à la liberté comme Montalembert y a cru, comme Lacordaire y a cru, les évêques, les prêtres, les religieux, tous les hommes dans un pays constitutionnel comme le nôtre, sont citoyens comme nous les sommes; ils ont droit à leurs opinions comme nous avons droit à nos propres opinions; ce que nous réclamons pour nous-mêmes, pour ma part, je suis toujours prêt à le leur accorder.

Il y a des différences honnêtes d'opinion; essayons de nous entendre, essayons la conciliation jusque sur ce terrain-là, s'il est possible. Ici, dans la ville de Montréal, vous avez la presse religieuse,—je ne parle pas de la 'Minerve', je ne parle pas de ces autres journaux qui depuis trop longtemps, exploitent à leur profit la religion,—mais laissez-moi vous citer le nom d'un journal respectable, d'un journal qui est l'organe de l'Église catholique dans ce diocèse; je veux parler de la 'Semaine Religieuse'. La 'Semaine Religieuse' est un organe dont il faut tenir compte, parce que je suis convaincu que la 'Semaine Religieuse' rendra l'opinion, les sentiments d'une partie considérable du clergé. La 'Semaine Religieuse', dans un article publié naguère, protestait contre le règlement proposé, parce que ce règlement, disait-elle, était en violation des droits garantis à la minorité par le jugement du Conseil Privé.

Messieurs, si cette assertion était exacte,—je ne doute pas de la sincérité de celui qui l'a écrite, mais cette question-là est complexe, elle a plusieurs aspects, et il faut les examiner,—si cette assertion-là était exacte, ce serait la fin du débat, il n'y aurait plus rien à ajouter. Si le jugement du Conseil Privé avait déclaré en réalité que la minorité catholique avait droit, avait absolument droit au rétablissement des écoles séparées dans le Manitoba, le débat serait clos, et il n'y aurait plus qu'à exécuter le jugement du Conseil Privé.

Mais, Messieurs, il faut le reconnaître, ce n'est pas là le jugement du Conseil Privé; le Conseil Privé n'a jamais déclaré qu'il y avait, de la part du gouvernement fédéral ou du parlement fédéral, non pas seule-

ment l'obligation absolue, non pas simplement le droit moral, mais pas même l'obligation morale de rétablir les écoles séparées, telles qu'elles existaient au Manitoba avant 1890.

Je ne puis mieux faire sur ce point que de citer, de rappeler encore une fois les termes mêmes du jugement du Conseil Privé. Le voici, en voici la conclusion finale; voici le langage que tiennent les juges du Conseil Privé:

"La question nous est encore soumise si le Gouverneur-Général en Conseil a le droit de promulguer les ordres remédiateurs qui lui sont demandés, ou s'il a juridiction en la matière?—Leurs seigneuries ont décidé—"Que le Gouverneur Général en Conseil a juridiction, et qu'un appel est bien fondé; mais le mode d'action à suivre doit être déterminé par les autorités auxquelles il a été confié par la loi. Il n'appartient pas à ce tribunal de décider quelle action précise devrait être adoptée; le caractère de cette action est suffisamment déterminé par la section 22 de l'Acte du Manitoba. Il n'est certainement pas essentiel que les statuts abolis par l'Acte de 1890 soient remis en vigueur; le système d'éducation établi par le statut de 1890 est sans doute satisfaisant pour la majorité, et répond aux besoins de la grande majorité de la population de la province; tout sujet légitime de plainte serait levé si ce système était appliqué sous des dispositions faisant disparaître les griefs sur lesquels l'appel est fondé et modifié en autant qu'il pourrait être nécessaire pour donner effet à ces dispositions-là."

Voilà, Messieurs, le langage des juges du plus haut tribunal de l'Empire. Vous ne voyez pas dans ce langage-là l'ordre, ou même l'opinion que le système d'écoles abolies en 1890 doive être absolument rétabli.

Cependant, en face de ce langage-là, laissez-moi maintenant vous citer,—et je le fais avec le plus grand respect,—l'opinion de la 'Semaine Religieuse', publiée dernièrement, il n'y a pas plus que quinze jours. En parlant des droits des catholiques, elle dit ce qui suit:—

"Qu'on leur rende donc justice entière, ce qu'on leur rend tous les droits dont ils ont été injustement dépossédés. L'école qu'il leur faut c'est l'école catholique, l'école à laquelle ils ont droit, aux termes mêmes de la constitution. Si c'est vraiment la paix que nous cherchons, il y a un moyen bien simple de l'avoir; qu'on donne à nos frères du Manitoba le contrôle de leurs écoles, des districts scolaires catholiques, des livres catholiques, des maîtres et maîtresses catholiques, et l'exemption des taxes pour des écoles dont, en conscience, ils ne peuvent se servir. Tous sont les droits qui leur sont garantis par la constitution et le jugement du Conseil Privé; ils ne se contenteront pas de moins."

Voilà le langage que l'on pose comme base de l'action qui doit être adoptée par le gouvernement fédéral, on ne l'impose que aux catholiques ont droit, un droit absolu, non pas simplement à l'enseignement religieux, ce que personne ne leur conteste, mais à un système d'écoles séparées et distinctes, pour eux-mêmes et pour eux seuls.

Maintenant, Messieurs, laissez-moi vous dire que c'est là l'opinion des catholiques de la province de Québec.—Je parle avec connaissance de cause, que mes paroles soient entendues, qu'elles soient relayées même, s'il est possible de les relever—ce n'est pas là ce que demandent les catholiques au Conseil Privé, au plus haut tribunal de l'Empire.

Je tiens ici et je vais vous lire la plaidoirie de M. Ewart, l'avocat de la minorité devant le Conseil Judiciaire de l'Empire. Le nom de M. Ewart est un nom bien connu dans la province de Québec; il n'appartient pas à cette province-ci, mais je puis dire qu'il n'est guère d'endroit dans cette province où ce nom ne soit pas connu. M. Ewart a été l'avocat de la minorité depuis le commencement jusqu'à la fin de cette dispute malheureuse; il a été non-seulement l'avocat de la minorité, mais la valeur de ses services a été proclamé par M. Desjardins, le ministre de l'Éducation, et par M. Ewart lui-même, qui était devant le comité judiciaire du Conseil Privé, lorsqu'il était à plaider la cause de la minorité catholique, lorsqu'il demandait pour les catholiques la plénitude de leurs droits, demandait-il le contrôle absolu des écoles? demandait-il le système qui avait existé avant 1890 au Manitoba? demandait-il le système d'écoles séparées qui existe dans la province de Québec? demandait-il le système d'écoles séparées qui existe dans la province d'Ontario? Rien de cela, Messieurs. Voici le langage de M. Ewart, et vous allez voir qu'il laissait au gouvernement fédéral la latitude la plus entière pour régler cette question-là de manière à rendre justice à la minorité catholique, sans froisser les sentiments de la majorité de la province du Manitoba. Je cite du livre bien qui contient la plaidoirie de M. Ewart devant le comité du Conseil Privé, page 287:—

"Avant de clore (il terminait sa plaidoirie, il avait exposé les raisons par lesquelles il prétendait établir que le gouvernement fédéral avait le droit d'intervenir dans cette question-là)—avant de clore, dit-il, je voudrais dire un mot ou deux sur ce que nous voulons obtenir. Je remarque en ce point que nous ne demandons pas d'adjudication sur l'étendue du remède qui peut nous être donné par le gouverneur général—(remarque ces mots-là)—nous ne demandons pas d'adjudication sur l'étendue du remède qui peut nous être donné par le Gouverneur général—nous demandons simplement qu'il soit adjugé qu'il a droit d'entendre notre plainte et de nous donner quelque secours, s'il juge à propos de le faire. Il peut se faire que les autorités fédérales ne jugent pas opportun de nous réintégrer dans tous les droits et privilèges dont nous jouissions avant la législation de 1890, bien que le système alors en vigueur ait reçu la sanction des corps religieux les plus importants, l'approbation de tous les citoyens et qu'il ait fonctionné à la satisfaction générale pendant une période de dix-neuf ans, j'ajouterai bien que ce système, ou un système à peu près semblable, ait existé dans la province de Québec pendant un quart de siècle, il peut se faire que les autorités fédérales préfèrent le système d'Ontario, sur lequel le gouvernement exerce un contrôle plus rigoureux, contrôle qui est de fait très-absolu, dans lequel les livres sont choisis par les inspecteurs nommés par le gouvernement et où les règlements scolaires se font par le gouvernement; il peut se faire encore qu'un système soit établi qui permettrait aux catholiques romains d'enseigner dans les écoles la religion des parents, sous des conditions spéciales, sans encourir par là la privation des avantages conférés aux écoles publiques. Nous ne pouvons pas dire, et je n'ai pas reçu instruction de déclarer quelle serait l'étendue du remède qui sera demandé s'il est adjugé que le Gouverneur Général a juridiction sur cette matière, mais je puis dire ceci, cependant: que nous n'avons aucun désir que la loi nous soustraine au contrôle de l'État."

Voilà, Messieurs, ce qui était demandé par M. Ewart, l'avocat de la minorité devant le comité judiciaire du Conseil Privé. Il ne demandait pas d'être soustrait au contrôle de l'État, il ne demandait pas une organisation séparée, il ne demandait pas le rétablissement des écoles telles qu'elles étaient avant 1890; il ne demandait pas le système de Québec, il ne demandait pas le système d'Ontario; mais il demandait simplement qu'il fut déclaré que le Gouverneur Général avait le droit d'entendre la plainte des catholiques et de rendre justice suivant qu'il apparaîtrait au Gouverneur Général que justice était due.

Voilà, Messieurs, l'étendue des droits qui étaient demandés par la minorité.

Je sais bien une chose, je sais bien que le gouvernement du temps, le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell, lorsqu'il eut à s'occuper de ce jugement-là, donna à ce jugement une interprétation toute différente; je sais bien que le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell alla dans cette circonstance-là beaucoup plus loin que n'avait été la minorité elle-même; je sais bien que dans cette circonstance-là le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell passa un ordre, qu'on a appelé l'ordre remédiateur, par lequel il était commandé au Manitoba de rétablir les écoles séparées telles qu'elles existaient avant 1890; mais je sais une chose également, et vous savez ce que c'est, comme moi—il est toujours facile d'être brave lorsqu'on est loin du péril; il y a des hommes qui sont toujours vaillants lorsqu'il n'y a pas de danger.—Je sais bien une chose, c'est que lorsque le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell fut mis en face de son interprétation, il n'osa pas accomplir lui-même ce qu'il avait commandé au Manitoba.

Le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell avait dit au Manitoba: Vous devez donner aux catholiques trois choses; le système complet des écoles séparées, c'est-à-dire une organisation indépendante, c'est-à-dire, l'exemption de taxes, c'est-à-dire encore, la participation à tous les coûts et à tous les deniers appropriés par la législature; voilà ce qui constitue des écoles séparées.

Voilà ce que le gouvernement de Sir Mackenzie Bowell commandait au gouvernement de M. Greenway; mais lorsque le gouvernement de M. Greenway eut pas voulu se soumettre à l'arbitraire du gouvernement de Sir Mackenzie Bowell, Sir Mackenzie Bowell, mis en face de sa propre interprétation, recula, et au lieu de présenter un bill par lequel il aurait accordé ce qu'il avait déclaré être absolument essentiel à la minorité, au lieu de lui reconnaître l'exemption de taxes, une organisation indépendante et sa part d'impôts publics, il accorda que deux choses, c'est-à-dire, l'exemption de taxes, c'est-à-dire, l'organisation indépendante; mais les deniers publics, il n'osa pas les faire.

Messieurs, c'était là ce qu'on appelait la justice, c'était là ce qu'il y avait de juste dans ce que l'on appelait la justice due aux écoles des catholiques du Manitoba. Justice! je l'appelle simplement capitulation.

Ah! je sais bien une chose encore, c'est que quelques-uns de mes amis ont cru qu'ils devaient voter pour cette loi-là, parce qu'elle contenait, comme ils l'ont dit, le principe des écoles séparées. Mais si elle contenait le principe, si elle contenait la proclamation du principe, ce que je ne nie pas, elle ne contenait pas la sanction du principe. Et, Messieurs, pourquoi faut-on des lois, si ce n'est pour sanctionner un principe? Et, lorsqu'on vous présente une loi qui contient la proclamation d'un

principe, mais qui ne donne pas à ce principe une sanction, cette loi est un leurre par lequel on prétend tromper l'électorat. Et c'était là, Messieurs, la loi qu'on nous demandait; c'était là la loi qu'on nous représentait comme une mesure de justice.

Messieurs, voilà ce que les catholiques du Manitoba ont eu à attendre du gouvernement conservateur. Telle était la situation lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il nous fallait prendre cette question, et, pour ma part, Messieurs, j'ai toujours été d'opinion,—je le suis encore,—que la minorité religieuse dans un pays, non-seulement la minorité, mais que les pères de famille dans ce pays ont droit d'exiger qu'on enseigne la religion à l'école, comme on enseigne l'arithmétique, la grammaire et autres matières scolaires. (Applaudissements.)

On peut bien me dire que l'arrangement que nous nous proposons de faire n'est pas suffisant; on peut bien me dire qu'il n'aurait dû aller beaucoup plus loin qu'il ne va,—sur ce point je n'ai rien à dire dans ce moment-ci, j'y reviendrai,—mais je me rappelle un temps qui n'est pas très-éloigné, éloigné de deux ans, éloigné de trois ans à peine, éloigné d'un an à peine, éloigné à peine de quelques mois où l'on disait sur tous les trottoirs de la province de Québec: Défiez-vous des libéraux du Canada, défiez-vous de l'école Laurier, de ses adeptes; au fond, ils ne veulent pas de l'enseignement religieux, au fond, ce qu'ils veulent, c'est l'école neutre, c'est l'école athée, c'est proscrire Dieu des écoles. Au moins, on ne peut pas me faire ce reproche-là aujourd'hui, parce que si cet arrangement-là devient loi, le nom de Dieu sera prononcé dans les écoles du Manitoba. Non-seulement le nom de Dieu sera prononcé dans les écoles du Manitoba, mais les devoirs du chrétien envers son créateur et envers les créatures seront également enseignés comme ils le sont dans la province de Québec; ce sera la même catéchisme qui sera enseigné, comme il est enseigné ici. Sur ce point-là, au moins, j'ai quelque satisfaction à dire: Quelles que soient les accusations qu'on ait pu porter contre nous, à l'heure qu'il est, vous n'entendez plus ces accusations-là.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons essayé de faire cet arrangement-là; nous avions deux choses à faire, nous avions deux lignes devant nous; nous pouvions nous servir des pouvoirs extrêmes de la constitution et essayer de rétablir par la force le système d'enseignement religieux dans les écoles du Manitoba; nous pouvions user des voies de la conciliation. Messieurs, nous avons essayé de choisir des voies de conciliation.

Je me suis adressé à M. Greenway et à son gouvernement; j'ai dit à M. Greenway: Le système d'écoles que vous avez établi, dans le langage du Conseil Privé convient sans doute à la majorité; mais soyez juste, non-seulement soyez juste, soyez généreux. Vous ne croyez pas au système d'écoles par lequel on enseigne la religion; vous croyez, vous autres, que la religion doit être enseignée à la maison ou à l'église; faites une concession à ceux qui, comme moi, croient que la religion doit être enseignée dans les écoles; faites nous cette concession, faites-là, cette concession, à vos concitoyens d'origine française et de religion catholique; mettez de côté un peu de vos préférences, de vos convictions, et donnez à mes coreligionnaires et à mes compatriotes, non-seulement le droit d'avoir la religion enseignée dans vos écoles, mais l'autre droit, presque aussi cher peut-être, d'avoir la langue maternelle, la langue française, également enseignée dans vos écoles. (Appl. prolongés.)

Maintenant, Messieurs, supposons une chose; supposons qu'au lieu de prendre cette attitude-là, nous eussions dit: Nous avons le pouvoir entre les mains, nous allons nous en servir, et nous allons imposer à la province de Québec notre propre manière de voir; nous allons lui imposer un système d'écoles qui nous conviendrait à nous-mêmes. Ce qui serait arrivé, Messieurs, c'est été la continuation de ce qui existe depuis six ans au Manitoba. Au Manitoba, sur une population de 200,000 âmes, il y a 20,000 catholiques. En 1890, les catholiques étaient représentés dans le gouvernement du Manitoba par mon ami, mon brave, mon excellent ami, James Prendergast.—(Appl.) Il était le représentant des catholiques dans le gouvernement de M. Greenway. Comme il désapprouvait la législation du gouvernement de M. Greenway, M. Prendergast est sorti du gouvernement. Aujourd'hui, M. Prendergast a l'honneur, à l'insigne honneur d'être insulté par la presse bienne. (Honte! Honte! Honte!) Mais, quand un homme a fait, comme M. Prendergast, le sacrifice qu'il a fait pour ses convictions, les insultes passent au-dessus de sa tête sans l'atteindre.

M. Prendergast était le représentant de la minorité: il a cessé d'être; il est sorti du gouvernement et depuis ce temps-là la minorité est en quelque sorte ostracisée dans la province du Manitoba; elle n'a pas de représentant dans le cabinet, toutes les lois se font sans son concours; et cet état de choses la contraindrait, la minorité française continuait de vivre dans l'isolement: Nous acceptons les concessions qui nous sont faites par le gouvernement du Manitoba, la politique de conciliation triomphe, et qu'arrive-t-il? C'est qu'immédiatement la minorité française et catholique peut reprendre sa part dans les conseils de la province du Manitoba; c'est qu'immédiatement la porte est ouverte à la conciliation; c'est qu'immédiatement la minorité reprend l'ascendant qu'une minorité peut toujours exercer dans la majorité, et c'est que la porte est ouverte et l'on peut espérer que le régime, non seulement le régime, mais que les idées libérales qui triomphent dans le Canada aujourd'hui, qui triomphent dans la province de Québec, qui ont triomphé pendant longtemps dans la province d'Ontario, grâce au concours de cet homme éminent qui est aujourd'hui mon collègue, Sir Oliver Mowat, ont peut-être que la minorité reprendra son ascendant. Et, messieurs, quand on songe qu'à l'heure qu'il est le premier ministre de ce pays,—où la majorité est protestante,—est un catholique, l'on peut bien espérer que cette politique de conciliation triomphera à Winnipeg comme elle a triomphé dans tout le pays. (Applaudissements prolongés.)

Voilà les raisons qui m'ont fait décider, pour ma part, à accepter ce premier installment, à accepter cette législation, ces concessions qui seront faites à nos compatriotes, plutôt que de continuer cet état de guerre et d'outrage qui paralyse le mouvement national qui doit se faire dans ce pays-ci.

Messieurs, pour avoir pensé ainsi, pour avoir agi ainsi, j'ai encouru la disgrâce de toute la presse conservatrice. N'allez pas croire que cette disgrâce m'empêche de dormir, n'allez pas croire qu'elle trouble mon repos.

J'entends dans la presse conservatrice le mot trahison, et comme fielle de consolation pour elle, on me rappelle tous les jours que la roche Tarpéenne n'est pas loin du Capitole. Messieurs, ce langage n'est pas nouveau dans l'histoire; chaque fois qu'il s'est trouvé dans une crise politique des hommes de courage pour résoudre des problèmes jusque-là restés insolubles, toujours les factieux, les aveugles ont appelé trahison ce qu'ils n'avaient pas un accomplissement; ce qu'ils n'avaient pas compris. Quand Mirabeau, aux premiers jours de la Révolution Française, essayait d'une main, à entraîner la monarchie vers des réformes qui auraient pu la sauver, et que d'une autre main il essayait de contenir le flot toujours croissant de la démagogie, il y avait des gens là, des aveugles, des factieux pour crier trahison, pour lui rappeler à lui aussi que la roche Tarpéenne n'était pas loin du Capitole.

Messieurs, sans doute, nos questions brûlantes, si brûlantes qu'elles soient, ne sont rien comparées à cette grande tourmente qui a englouti la société ancienne, et dont les vibrations, après cent ans, se font encore sentir dans toute l'Europe; mais, s'il m'est permis de comparer notre société à cet état de choses, je puis dire une chose, à mon tour, c'est que le Capitole ne m'échouerait pas, et que la roche Tarpéenne ne m'écraserait pas. (Appl. frénetiques.)

J'ai voulu ma carrière à la réalisation d'une idée; j'ai pris l'œuvre de la confédération où je l'ai trouvée quand je suis entré dans la vie politique; j'ai juré d'y donner ma vie, et rien ne m'empêchera de continuer cette tâche jusqu'au bout, de préserver à tout prix la liberté civile sur laquelle repose... (applaudissements enthousiastes, frénetiques, déliants)... sur laquelle repose cet état de société conquis par nos pères au prix de tant de larmes et de tant de sang.

Messieurs, il peut se faire peut-être que le résultat de mes efforts soit la roche Tarpéenne; mais si le résultat de mes efforts doit être la roche Tarpéenne, je tomberai sans murmure, sans réclamation, sans plainte, certain que de ma tombe surgira l'idée immortelle pour laquelle je combats. (Appl. prolongés.)

Messieurs, pour le règlement de cette question, de même que pour toutes les autres questions qui peuvent survenir dans ce pays, je ne m'adresse pas à une race, je ne m'adresse pas à une classe, je m'adresse pas à une religion, je m'adresse à toutes les races, je m'adresse à toutes les classes, je m'adresse à toutes les religions.

Je suis d'origine française; Dieu merci! Je suis d'origine française; je suis catholique de religion. Vous voyez à côté de moi mes collègues protestants, anglais d'origine; c'est sur eux que je compte, c'est sur leur concours, c'est sur leur bonne volonté, pour faire triompher ces principes de justice sans lesquels le Canada ne peut jamais être une nation. (Appl. prolongés.)

Je m'adresse à toutes les classes, je m'adresse à toutes les races, je m'adresse à toutes les religions; mais s'il est une classe entre toutes à laquelle je m'adresse, c'est à vous, jeunes membres du Club National, c'est à vous, jeunes gens, O mes amis! c'est à vous que je m'adresse. Vous êtes au début de la carrière; je suis bien plus avancé que vous; laissez-moi vous donner un conseil, laissez-moi vous dire un dernier mot.

Au cours de votre carrière, vous aurez bien souvent à subir des choses qui vous paraîtront peut-être une suprême injustice; laissez-moi vous dire que jamais vos convictions religieuses ne soient affectées par une chose qui vous paraîtrait injuste; laissez-moi vous demander que jamais vos convictions religieuses ne soient affectées par les agissements des hommes. Vos convictions sont immortelles; (appl. prolongés.) vos convictions ne sont pas seulement immortelles, mais leur base est éternelle.

En bien! que vos convictions planent toujours, vaillantes, calmes et sincères au-dessus des angoisses évitables de la vie; montrez, comme il nous faut montrer, que le catholicisme est compatible avec l'exercice de la plus haute acceptation de la liberté; montrez cette fois, montrez toujours que les catholiques de ce pays sauront rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.

Discours de l'Hon. M. Greenway

PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

Au banquet Laurier

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vous infligerai pas l'ennui d'un discours à cette heure du matin, mais je désire révéler ce qui a été assez aimable pour m'envoyer une invitation d'être ici ce soir.

Je me souviens d'avoir pris un très vif intérêt dans les élections du 23 juin dernier. Je me souviens qu'en recevant les rapports télégraphiques le soir de ce grand jour, je fus, moi aussi, fier de la vieille province de Québec.

Vous avez proposé, monsieur, la santé des législateurs. C'est un bon ami, le Premier Ministre, avait pu avoir un si grand succès dans cette province.

Monsieur, j'ai la réponse ce soir dans la magnificence auditoire que je vois devant moi. Je crois sincèrement qu'avec une armée comme celle que je vois devant moi, il est possible de vaincre dans toutes les provinces du Dominion.

Je regrette d'avoir à faire des excuses pour la province où j'habite. Je regrette que nous n'ayons pas envoyé à M. Laurier un plus fort contingent de partisans.

Nous aurions dû faire mieux. Mais, des causes locales — il n'est pas nécessaire pour moi de vous les expliquer — ont amené le résultat dont je parlais, il y a un instant. Je me console jusqu'à un certain point par la pensée que l'erreur aura été réparée.

Vous avez proposé, monsieur, la santé des législateurs. S'il est une chose qui puisse vous intéresser ce soir, c'est bien, je ne crains pas de le dire, la législature du Manitoba. Cette législature vous a peut-être fourni quelques occasions de trouble; mais telle qu'elle est, monsieur, j'y appartiens depuis dix huit ans, et nous avons fait de notre mieux pour développer la grande province des Prairies.

Nous croyons et nous croyons, comme quelqu'un l'a dit ici ce soir, que les espérances du Canada reposent sur le développement de cette vaste région. (Appl.) Telle a été la première impression qui a frappé mon esprit quand je mis le pied pour la première fois sur le sol du Manitoba. J'ai foi en l'avenir du Manitoba. Taise le Manitoba.

Pour rien au monde, je ne voudrais en aucune façon compromettre la prospérité et le progrès de ma province. (Appl.) Quoiqu'il en soit, par ses paroles ou ses actes, entraverait l'élan toujours grandissant de cette prospérité et de ce progrès, entraverait l'ennemi de tous les bons principes auxquels tout homme d'honneur doit tenir. (Appl.)

Vous m'excuserez probablement si je vous dis un mot du Manitoba, et peut-être aussi, M. le Premier Ministre, m'excuserez-vous, si je vous fait connaître à vous et à vos collègues quelques uns de nos besoins.

Vous avez nommé une commission, du tarif qui est actuellement à l'œuvre. Je ne sais pas si cette commission a l'intention de visiter le Manitoba; mais je désire inviter spécialement ce soir à venir dans notre région. Je dois déclarer que je suis un de ceux qui n'ont jamais eu foi en la production. Mais, monsieur, nous avons chez nous une industrie capable de grands développements; une industrie qui a déjà accompli quelque chose et je suis certain que nos amis de la commission du tarif n'oublieront pas cette industrie.

Il est inutile pour moi d'entrer dans beaucoup de détails; mais je désire faire remarquer à l'honorable Premier Ministre que dans notre jeune province cette industrie, en dépit des résultats étonnants obtenus jusqu'ici, n'est encore qu'à l'état d'enfance.

En 1895, avec 25,000 agriculteurs, avec beaucoup moins de population que vous n'en avez dans la ville de Montréal, nous avons produit 60,000,000 de boisseaux de grain (applaudissements); et si je vous dis que dans la province du Manitoba, sans parler des territoires adjacents, nous pouvons porter cette production à une quantité dix fois plus considérable, vous aurez probablement une idée de la nécessité qui s'impose de ne pas négliger cette "petite" industrie. (Appl.)

J'ai dit que le Manitoba était encore à l'état d'enfance. Eh bien, monsieur, les enfants causent parfois beaucoup de difficultés à leur famille. (Rires et appl.) Ils font souvent beaucoup de bruit, et je crains en vérité que tel a été le cas pour nous.

Maintenant, monsieur le Président, je ne m'étendrai pas longtemps sur ce sujet, mais vous ne pardonnez si je prends cette position; c'est que dans le développement de cette région, il ne s'agit pas aujourd'hui du sentiment d'une province contre une autre province, d'un intérêt contre un autre intérêt, parcequ'en développant le Manitoba, vous augmentez la prospérité générale du Canada et en particulier le bien-être de cette bonne ville de Montréal. Et si je vous dit que ce développement peut s'élever rapidement au moyen d'une politique efficace — politique qui l'aurait nécessairement adopté dans un avenir prochain — vous admettrez l'importance du sujet dont je vous entretiens dans le moment.

Les industries agricoles du Manitoba sont encore dans leur état de jeunesse, et je suis sûr d'entendre hier soir un homme qui a passé quelque temps dans ma province, me dire qu'il n'y a pas au monde de pays plus susceptible de développement que le Manitoba. (Appl.) Je crois, messieurs, qu'il vous est possible de me fournir 25,000 autres colons qui obtiendraient le même résultat que celui obtenu en 1895. (Appl.)

Je désire maintenant vous déclarer que je ne vous ennuierai pas longtemps (Rires de continuer) Je pourrais vous donner encore beaucoup d'autres exemples de l'étendue de nos ressources et de nos richesses.

Outre l'industrie des grains, il existe beaucoup d'autres intérêts. Nous avons l'industrie laitière, et l'élevage des bestiaux qui sont capables d'un développement égal à l'industrie des grains. Toutes ces choses tendront à augmenter la prospérité générale du Canada.

Je suis heureux de reconnaître que le nouveau gouvernement, sous la direction de mon honorable ami, semble s'intéresser beaucoup à notre pays.

Après avoir exprimé ces sentiments, je suis sûr que vous ne m'accuserez pas d'avoir fait quoi que ce soit, durant mon terme d'office, qui ne fut pas — selon ma conviction et ma conscience, — dans les meilleurs intérêts du Manitoba.

Et maintenant, monsieur le président et messieurs, vous vous attendez probablement à ce que je vous dise un mot à propos de la question des écoles. (Appl.) Des dix-huit années que j'ai passées dans la législature du Manitoba, j'en ai passé la moitié comme chef du gouvernement. Eh bien, monsieur, quand je suis entré en fonctions comme premier ministre, j'ai constaté, sous le rapport de l'éducation, un état de choses que je ne crus pas conforme aux meilleurs intérêts du pays. J'ai constaté que le système d'écoles alors existant ne répondait pas aux besoins de ce pays.

Nous avons invité toutes les races et toutes les religions à faire ces vieilles rivalités pour nous aider à édifier une nation dans ces lointaines prairies, et nous avons doté la population d'un système d'écoles efficaces.

Nous nous sommes à l'œuvre, et des plaintes nous furent faites à l'effet que nous privions une certaine partie de la population de ses droits. Il y eut des plaintes contre notre législation, et notre législation — vous le savez, c'est un fait appartenant désormais à l'histoire — a été maintenue.

Cette question n'est pas nouvelle pour vous. Vous en avez entendu parler. (Rires) Bien que je n'aie pu comprendre tout ce que le premier ministre a dit ce soir — mon éducation n'est pas aussi bonne que celle de nos collègues — j'ai pu le suivre suffisamment et des sentiments qu'il a exprimés quand il a dit que notre désir à tous était de devenir Canadiens. (Applaudissements prolongés.)

Je connais, dans le Manitoba, un grand nombre de mes meilleurs amis qui sont d'origine française. Ce sont de braves citoyens, de grands hommes. (Appl.) Ils sont exactement de l'étoffe des hommes dont nous avons besoin, et je le déclare ici, je serais excessivement chagrin de faire la moindre chose qui put nuire aux intérêts de cette excellente classe de citoyens.

Mais, je suis de ceux qui croient qu'il est de l'intérêt primordial d'une société comme la nôtre, où nous vivons au milieu de races et de religions différentes, de donner au peuple une éducation solide, de lui fournir les armes qu'il lui faudra pour commencer la bataille de la vie et de permettre ainsi aux meilleurs d'être victorieux. (Appl.) C'est dans la poursuite de cette idée que nous avons adopté la loi de 1899.

Sans doute, il en fut quelques-uns qui nous cherchèrent querelle à propos de cette législation. Il y eut des extrémistes qui ont depuis cherché à soulever les préjugés et les passions du peuple. Il en fut ainsi jusqu'au moment où fut rendu le second jugement du Conseil Privé.

Alors le célèbre "Remedial Order" a été émis, et il nous fmes commandés de rétablir l'état de choses existant avant 1899. Nous ne crâmes pas qu'il nous fut possible d'obéir à cet ordre. (Appl.)

Avec la connaissance que nous avions de l'état de choses existant avant 1899 nous avons cru qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays que cela se fit. Mais, monsieur le président, nous avons dit alors et nous disons aujourd'hui: "Si au cours de la discussion vous pouvez nous suggérer quelque amendement à la loi pour la rendre plus acceptable à toutes les classes, nous sommes prêts à l'accepter (appl.) Eh bien, monsieur le président, l'un des reproches que l'on nous a faits, pendant les élections provinciales en janvier dernier, a été d'avoir été trop complaisants pour ces messieurs, à l'égard de quelques uns de ces écoles. On nous a dit que nous connaissions des écoles qui consacraient trop de temps à l'instruction religieuse. Or, je veux qu'il soit bien compris que nous sommes toujours disposés à traiter cette question avec la plus grande libéralité, avec la plus grande générosité. Aussi un règlement a-t-il été effectué et l'il a été par le premier ministre actuel, en adoptant une politique différente de celle de ses prédécesseurs. (appl.)

Ces messieurs nous avaient envoyé une commission en 1895 et l'on nous avait dit qu'ils étaient disposés à accepter ce que nous venions d'accorder. Mais ils déclarèrent que si nous ne le faisons pas ils adopteraient une loi remédicatrice. Nous avons pensé que ce n'était pas la manière de traiter des gens raisonnables.

M. Laurier, lui, est venu à nous en disant: "Quêtes-vous disposés à faire pour rencontrer les vues de la minorité?" Nous lui avons fait connaître ce que nous pouvions faire et nous avons conclu un arrangement à l'amiable.

Certaines choses ont été clairement définies, mais ce ne sont pas les seules. Il y a aussi des affaires d'administration et nous sommes prêts à dire à la minorité: Venez vous joindre à nous; nous sommes prêts à vous donner des représentants dans notre conseil de l'instruction publique, de telle sorte que non seulement vous ayez voix au chapitre quant aux institutions, mais aussi quant au choix des livres d'école.

C'est avec peine, monsieur le président, qu'il me faut constater qu'il se trouve des extrémistes qui ne veulent même pas s'assurer par un loyal essai si ce règlement peut ou non, donner satisfaction. (Cris de Honte! Honte!) C'est bien pénible, mais enfin, c'est comme cela; pour l'honneur du Manitoba, je dois dire qu'en dehors de deux ou trois extrémistes, il n'est pas un homme de position qui ait élevé la voix contre le règlement. (Appl.)

Ce règlement assure certains privilèges à la minorité du Manitoba; il lui garantit des instituteurs la loi et à l'usage de l'école; il lui garantit l'enseignement de sa langue et autres avantages dont les ultra-protestants pourraient dire: "Pourquoi lui donner de pareils privilèges?" N'est-ce pas la preuve indéniable de notre bon vouloir et de notre générosité à l'égard de la minorité? (Appl.)

Je parle ici au nom du peuple manitobain et je déclare de nouveau, en vous priant de prendre note de ma déclaration, que c'est notre intention d'appliquer le système en toute bonne foi et générosité, et non pas d'en courir la responsabilité de fermer cinquante ou soixante écoles et de laisser les élèves de ces écoles croquer dans l'ignorance. Ce sont les adversaires du règlement qui assument cette responsabilité. Et, encore, s'il leur arrivait de temps à autre de suggérer quelque moyen de rencontrer leurs vues, nous serions disposés à considérer leurs recommandations. (Appl.)

Vous comprendrez facilement, monsieur le président, que c'est là le résultat des vues que j'ai exposées en disant que mon désir le plus ardent est d'édifier nos institutions sur un arrangement à l'amiable entre les différentes classes qui composent notre population. Nous voulons attirer les Canadiens français de la province de Québec au Manitoba. Nous voulons attirer les émigrants anglais d'Ontario; nous voulons attirer les émigrants européens, nous voulons attirer toutes les races pour leur faire, avant longtemps, un grand peuple, parce que, monsieur le président, notre climat ne se prête pas seulement à la culture des blés, mais à la culture des hommes. (Appl.)

Qu'il me soit permis une fois de plus, Monsieur le président, de vous remercier bien cordialement de l'occasion que vous m'avez fournie de rencontrer ce soir une pareille affluente de citoyens distingués. A la vérité je ne suis arrivé ici qu'à l'heure, mais je n'en ai pas moins apprécié l'intérêt de cette réunion. Comme règle générale, je n'attache pas grande importance aux banquets; mais il en fut jamais un qui m'inspira le sentiment national, le sentiment canadien, c'est bien celui de ce soir. (appl.)

J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer l'hon. Wilfrid Laurier dans des assemblées au Nord-Ouest, il y a quelque temps, et j'ai profité de l'occasion pour dire alors comme je l'ai maintes fois répété dans la suite, que l'hon. Wilfrid Laurier serait assurément le futur Premier Ministre. (appl.)

Je ne méritais pas ce titre; aussi l'espoir de la population du Nord-Ouest a-t-il augmenté de tout le changement de tout le produit dans le gouvernement d'Ontario. Nous voulons poindre l'aurora de jours meilleurs et j'ai pu dire que déjà nous voyons vu le soleil se lever. (Appl.)

Il ne saurait y avoir de doute sur ce point, que l'avenir nous réserve de bien plus grandes choses que ne nous en a données le passé. Je me rappelle le temps où j'étais à la chambre des Communes à Ottawa, à l'époque où l'honorable Alexander MacKenzie était premier ministre. Je me rappelle aussi les élections de septembre 1878, et le dépôt qui me fit m'enfuir au Nord-Ouest, pour échapper à la politique. Mais j'y étais à peine depuis quelques mois que le tourbillon m'avait ressaisi. Je n'ai jamais regretté cependant d'être allé me fixer au Manitoba. Les intentions de cette province ont pu être mal comprises et même entravées dans une certaine mesure, mais nous sommes unis par un même intérêt et une même aspiration de grandeur nationale, nous sommes tous d'accord pour constituer un grand pays qui s'étendra d'un océan à l'autre.

Merci, messieurs, de votre bienveillante attention. (Applaudissements prolongés.)

ENCORE UNE VICTIME

Un homme tué par un tramway

Mercredi après-midi, à 4.30 heures un nommé John Griffin a été tué par un tramway électrique à l'angle des rues McDermid et William. Son corps a été transporté à l'hôpital Général et emmené à la Morgue.

La victime était à l'emploi de la Clores Tramways depuis nombre d'années.

FEU DANS UNE MINE

On rapporte de Pacheco, Etat d'Illinois, au Mexique, que le feu a éclaté dans l'une des galeries de la mine d'argent de Santa Gertrude, l'une des principales de la contrée. Le feu ferma l'entrée de la galerie et 18 mineurs ont été tués ou enlevés. On ignore la cause de l'incendie.

LA COMMISSION DU TARIF

met au jour des faits aussi curieux qu'étranges, qui sont plus vrais que le témoignage flatteur rendu par les livres-chauffés et les protectionnistes au MINISTRE DU COMMERCE.

DESASTREUX

L'établissement de MM. David McFarlane et Cie, papeteriers, 812 rue St-Jacques, a été complètement détruit en cinq jours, à cinq heures de l'après-midi.

Le feu qui s'est déclaré dans la chaufferie de magasin, a gagné le sommet de l'édifice avec une rapidité prodigieuse. Trois heures ont été nécessaires pour éteindre le feu, mais les dégâts ont été si considérables qu'il a fallu reconstruire complètement les maisons avoisinantes.

La tour d'eau a surtout fait d'excellente besogne. Pendant deux heures, nos pompiers ont lutté avec la plus noble activité. Vers huit heures, ils étaient les maîtres et il ne leur restait plus qu'à noyer les décombres.

D'après les renseignements fournis par M. Archie Hodgson, un des associés de la maison McFarlane, les dommages s'élevaient à plus de \$75,000. Ils sont couverts par les assurances.

La compagnie Biddy, voisine du magasin McFarlane et Cie, a souffert quelques dommages par l'effluve.

Le pompier d'acier a presque été asphyxié au troisième étage du bâtiment vers 2.30 heures. Il a pu être retiré à temps de sa dangereuse position. On ne signale aucun autre accident.

PAS DE PLEURO-PNEUMONIE

En Canada

Une dépêche de Bedford, P. Q., disant que le troupeau de M. Holden, de St-Amand, avait été abattu par suite d'une maladie infectieuse dont il était comblé, a été à Ottawa toute une sensation, surtout en ce moment où l'on s'occupe de la quarantaine sur les bestiaux.

M. Searth, député du ministre de l'Agriculture, a déclaré qu'aucun ordre de ce genre n'avait été donné par son département. Des déclarations de ce genre arrivent souvent aux bureaux de l'Agriculture. Elles sont aussitôt renvoyées à un vétérinaire du gouvernement.

"Vous pouvez être assuré," dit M. Searth, "qu'il n'existe pas, pour le moment, aucun cas de pleuro-pneumonie en Canada."

Les Canadiens des Etats-Unis

Nouvelles diverses recues de nos correspondants particuliers.

LEWISTON.—William Sabourin est sorti vainqueur du concours de tir offert depuis quelques jours à une salle de tir de rue liban. Le prix offert aux concurrents était une magnifique carabine.

—Les Forestiers Catholiques de la cour St-Pierre de Lewiston ont fait, la semaine dernière, l'élection de leurs officiers pour l'année prochaine. Les membres de leur comité ont été élus: Chef Ranger, Ch. F. Normand; V. Ch. Ranger, Louis Guerin; Sec.-Arch., Pierre T. Thibault; Sec. des Fin., Fr. Savary; Médecin Examinateur, Dr. A. L. Gosselin; Sec. des Travaux, J. J. Poirier; Sec. des Sports, H. Poirier; Sec. des Loisirs, J. St. Laroque; Sec. des Relations, J. St. Laroque; Sec. des Communications, J. St. Laroque; Sec. des Finances, J. St. Laroque.

—Le 23 décembre, le révérend M. Cooney présidait les liens du mariage, M. George Adorette, et Mlle Alma Lorian, qui avait été précédée par Gargon d'honneur, Edmond Lorian, frère de la mariée; fille d'honneur, Mlle Anna Cadorette, sœur du marié. La mariée est la nièce du Rév. A. Lorian, curé de St-Joachim, P. Q.

WORCESTER.—Lundi midi, le conseil de ville et la commission scolaire ont voté la nouvelle école des filles à construire par M. J. G. Vaudreuil, sur la rue St-Joachim, près de Malvern Road. M. Delano de la société Fuller et Delano architecte, le capitaine Pack, surintendant des écoles, M. J. G. Vaudreuil, M. Carroll ont fait des remarques élogieuses à l'adresse de M. Vaudreuil pour la manière dont l'ouvrage a été fait. L'école Malvern est la plus belle maison d'école que nous ayons dans la ville de Worcester; elle a coûté \$14,900. C'est le premier édifice que notre communauté ait construit pour la ville.

M. Vaudreuil naquit à Lothière, le 13 novembre 1849. Il vint à fixer à Worcester dans l'automne de 1875 et occupa la position de contre-maître pendant dix-huit ans. Il y fut aussi l'établi à son compte et il a construit plusieurs des plus belles maisons dans la ville pendant ces dernières années. Parmi ses élèves de Charles F. Washburn, \$45,000; Chas. G. Washburn, \$26,000; Philip Moon, \$22,000; Jesse Moore, \$25,000; docteur Homer Gray, \$28,000; Chas. S. Barton, docteur, \$20,000; H. Smith et autres, dont le coût a été de \$15,000 à \$30,000 chacune. Les trois édifices neufs de la Worcester Académie qui ont coûté près de \$150,000, sont aussi l'ouvrage de notre compatriote. Comme on le voit, il a obtenu la confiance et l'encouragement de nos concitoyens américains les plus riches et les plus distingués.

M. Vaudreuil a toujours pris une part active dans nos sociétés nationales. Il a été président de la société des Français de Worcester pendant cinq termes consécutifs, et pendant trois ans président du Casino. Il est membre de la plupart de nos sociétés canadiennes. Il est aussi président de la compagnie de bateaux à vapeur Quinsigamond, dont il est le principal actionnaire.

ROUVEAU SERVICE

Jeudi matin, à six heures, la Mont-fel Park and Island Railway Co., à inaugurer son service entre Lachine et Mont-fel et le pourvoir électrique à Rockfield a commencé à fonctionner mercredi après-midi.

Vous en verrez le fin

Avec un hiver humide les chasses sont communes; le meilleur remède pour les guérir radicalement est le BAUME BRUMAL.

MARCHE BONSECOURS

Table des prix courants à la date du 5 janvier

Produits de la ferme

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Fromage, par livre, Bénédictine 0.22 à 0.24

Regardez autour de vous et voyez les femmes qui se servent de la PEARLINE. Il est facile de les reconnaître. Elles sont plus vives, plus fraîches, plus grâces que les femmes qui ont dépensé deux fois le même temps à frotter, frotter à l'ancienne façon. Et pourquoi ne le seraient-elles pas? Le blanchissage à la PEARLINE est facile. Au surplus, voyez le linge lavé à la PEARLINE. Il est aussi plus frais et plus brillant. Il n'a pas été mis en lambeaux par la plauche à laver. Il peut être mieux, mais ça n'y paraît pas, car le linge lavé à la PEARLINE dure plus longtemps. Il n'est pas usé au frottement.

Maison Canadienne... 1491-93 Ste-CATHERINE... Semaine de Noel et du Jour de l'An. Fourrures... Cadeaux utiles... Nos Prix sont des plus alléchants.

MERITE UN ESSAI Cadeaux de Noel et du Jour de l'An CHEZ CAVANAGH

THE EDWARD CAVANAGH COMPANY 2547 à 2558, Rue Notre-Dame, (Angle de la rue des Suisses) Telephone Bell, 8025. Telephone des Marchands, 550.

Mettez 1 et 1 ensemble Et ils vous feront deux, ainsi que l'arithmétique apprend à l'écolier; mais laissez le ménage mettre un morceau de savon ordinaire et portant un nom sonore et brillant à côté d'un morceau de savon Gilt Edge de Strachan et elle trouvera que cela fait deux et UN TIERS, attendu que le savon Gilt Edge de Strachan pèse et mesure au moins un tiers de plus que les autres. C'est pour cela que tout le monde demande le SAVON Gilt Edge DE STRACHAN.

